

**COMMISSION DES DROITS**

Nos réf : FB/CB/2216

Fiche d'information

## LES 10 POINTS CLES DU BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2022

**Budget 2022** avec une lisibilité accrue 1,9 milliard d'euros pour le monde combattant au sein d'un programme budgétaire unique.

**Revalorisation du point PMI** : 32,8 millions d'euros de revalorisation des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant en cohérence avec les conclusions de la commission État-Parlement-Associations.

**Maintien des droits** au profit des anciens combattants et de leurs conjoints : demi-part fiscale, majoration de la pension de réversion pour les conjoints survivants de grands invalides de guerre.

**Carte du combattant** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 37 568 cartes du combattant délivrées pour le compte de la mesure dite 62-64. Depuis 1993, 200 673 cartes du combattant OPEX délivrées dont plus de 80 000 au titre des 4 mois de présence en OPEX.

**Un engagement envers la jeunesse** : 20,4 millions d'euros consacrés aux journées défense et citoyenneté et 3,2 millions d'euros au service militaire volontaire.

**ONACVG** : une subvention de fonctionnement de 56,4 millions d'euros afin de poursuivre les actions du contrat d'objectifs, de performance et de modernisation 2020-2025.

**Action sociale** : 25 millions d'euros en faveur des ressortissants du monde combattant les plus vulnérables et les plus démunis.

**Harkis** : maintien du fonds de solidarité doté de 7,5 millions d'euros au profit des enfants de harkis.

**Institution nationale des Invalides (INI)** : une dotation de crédits budgétaires de 20,5 millions d'euros de fonctionnement dont 7,5 millions d'euros consacrés à la poursuite des travaux de modernisation des infrastructures.

**Politique de mémoire** : 17,9 millions d'euros pour la politique de mémoire dont 12,6 millions d'euros pour l'entretien, la rénovation et la valorisation des lieux de mémoire en France et à l'étranger rassemblés sous un programme unique.